

Pourquoi choisir l'apprentissage à l'EMAP?



Introduction

L'EMAP est fière d'annoncer le lancement de sa troisième campagne de recrutement pour l'année 2024, destinée aux candidats du diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (AES), avec une entrée prévue en juin 2024, et aux candidats du diplôme d'état de Moniteur Éducateur (ME), dont la rentrée est prévue en octobre 2024. Chaque formation accueillera 25 apprentis.

Cette initiative a pour but de présenter de nouveaux apprenants aux structures partenaires, contribuant ainsi à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).

Si vous êtes intéressé par l'intégration de nos candidats au sein de vos équipes, nous vous invitons à prendre contact avec nous. Pour cela, merci de nous écrire à l'adresse email suivante : pdijoux@emap.re

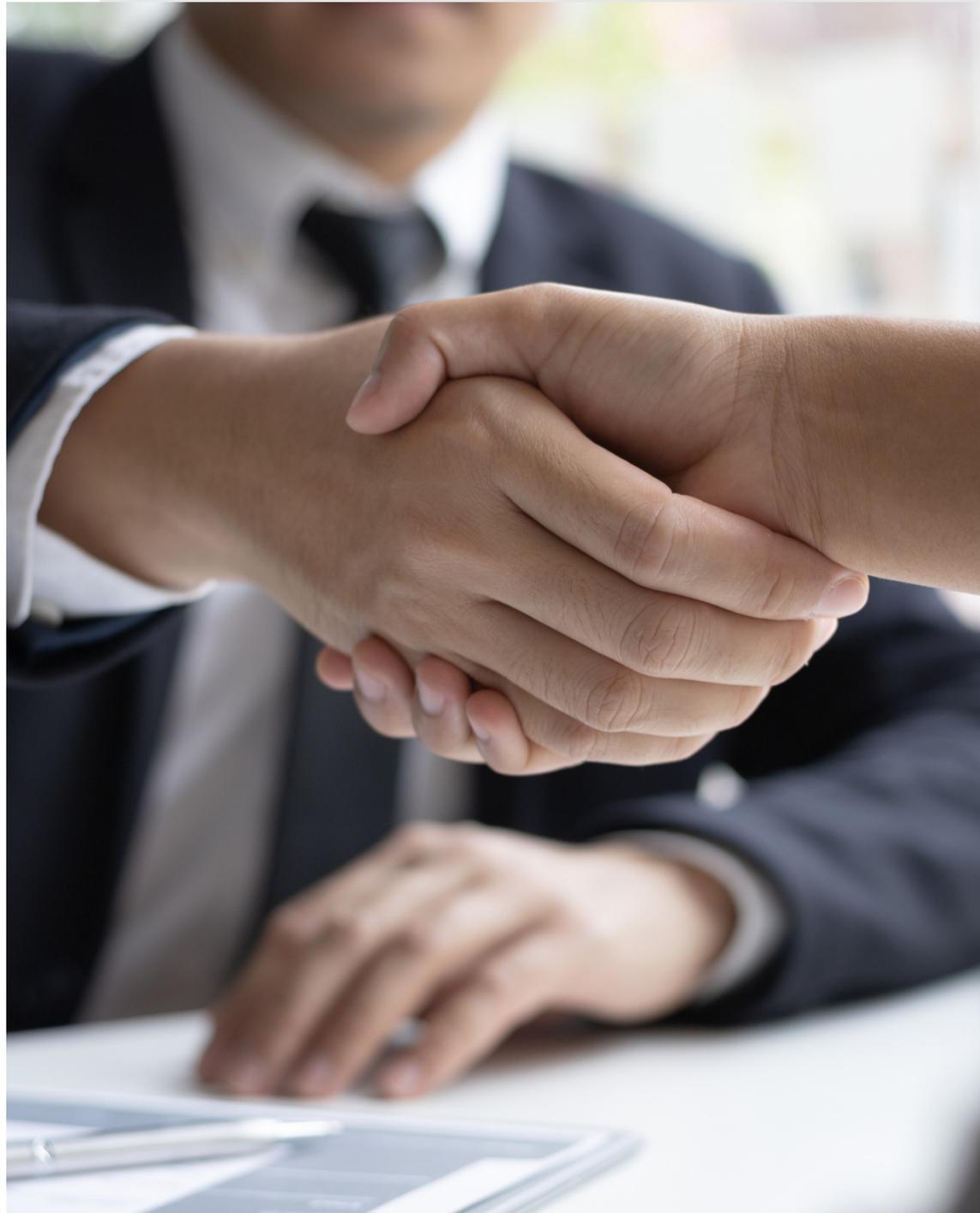


Employeurs pourquoi miser sur l'apprentissage ?



- Solution aux difficultés de recrutement dans les secteurs en tension
- Partage et transmission des savoir-faire
- Formation adaptée aux besoins spécifiques de l'entreprise
- Intégration efficace des apprentis en tant que salariés
- Formation continue alignée sur la vie d'entreprise
- Modalité d'embauche ciblée sur les compétences requises par l'entreprise
- Fidélisation des apprentis

Employeurs pourquoi miser sur l'apprentissage ?



- Formation intégrée au travail pour initier les apprentis aux pratiques et à la culture d'entreprise
- Modalité d'embauche qui permet de former l'apprenti salarié aux besoins de l'entreprise
- Procédure de recrutement incluant la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) pour pallier aux départs à la retraite.
- Flexibilité du contrat d'apprentissage permettant de répondre à un fort besoin de recrutement

Pourquoi collaborer avec l'EMAP?



- Équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Formateurs issus du milieu professionnel et experts dans leur domaine
- Offre de formations spécialisées dans le secteur social et médico-social
- Collaboration étroite avec un réseau de partenaires
- Formation spécialisée répondant précisément aux besoins évolutifs du secteur
- Accompagnement des maîtres d'apprentissage

Qualité d'apprentissage à l'EMAP



- Accompagnement personnalisé: individuel, en semi groupe et en groupe
- Renforcement des compétences, connaissances, comportementales et techniques (Soft Skills)
- Élargissement des connaissances théoriques et pratiques spécifiques au domaine d'étude
- Approche pédagogique diversifiée, ajustée en fonction des groupes d'apprenants
- Adaptation du parcours conçu selon les besoins spécifiques des apprenants

Avantages de l'apprentissage

I/ AIDES FINANCIERES

- Disponibles pour les contrats établis du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024
- Montant de l'aide financière : 6 000 € pour la première année du contrat * (applicable aux entreprises de moins de 250 salariés)

II/ PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FACILITÉES

- Paiement de l'aide de manière automatique et mensuelle, effectué avant le versement du salaire.
- Formalités : enregistrement du contrat d'apprentissage et soumission de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) mensuelle
Notification de la présence de l'apprenti via la plateforme SYLAé
- Démarches administratives simplifiées

*Pour les entreprises de plus de 250 salariés, il est nécessaire de remplir - en plus des trois conditions citées ci-dessus - l'une des conditions suivantes , atteindre au moins 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle, ou atteindre au moins 3 % d'alternants





BENEFICES CLES

- Offre de formation ciblée sur les besoins spécifiques de la structure
- Réduction des coûts de recrutement par le biais d'aides financières
- Avantages fiscaux liés au contrat d'apprentissage
- Soutien institutionnel des acteurs dédiés à l'apprentissage incluant les OPCO (Opérateurs de compétences), France Travail, France compétences, etc.
- Réseaux d'acteurs dédiés à l'orientation et l'accompagnement des employeurs
- Programme de formation combinant une semaine de cours théoriques par mois et trois semaines en entreprise, afin d'optimiser l'apprentissage par l'alternance théorico/pratique.



Nous joindre

- Standard apprentissage :
[02 62 96 95 30](tel:0262969530) poste 4
- Directeur EFTS : Mahé Notzold
mnotzold@emap.re
- Responsable de formation : Laurence Akossi
lakossi@emap.re
- Technicienne administrative: Patricia Dijoux
pdijoux@emap.re
- Référent handicap :
referenthandicap@emap.re